



CABINET DU JUGE-PRÉSIDENT

Cour municipale de la Ville de Montréal

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

L'étape de la conférence préparatoire est depuis 2010 instaurée à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Pour se prévaloir de cette procédure, un formulaire de « Demande conjointe de conférence préparatoire » doit être complété en vue d'obtenir un procès d'une journée ou plus. Ce formulaire est disponible au comptoir numéro 6 au rez-de-chaussée de la cour et l'original doit être déposé au cabinet des juges.

Cette mesure a démontré son efficacité puisque depuis sa mise en place, les délais à notre cour ne cessent de s'améliorer.

Toutefois, il est important de réitérer certaines règles pour que ce processus soit efficace :

- la demande de conférence préparatoire doit être présentée lors du procès *pro forma*; sont donc exclus, les dossiers ayant déjà été fixés à procès;
- la conférence préparatoire se tient en présence du procureur et de l'avocat de la défense qui représenteront les parties lors de l'audition de la cause, ce qui exclut la possibilité de se faire remplacer par un stagiaire ou un collègue qui ne serait pas en mesure de prendre des décisions quant au déroulement du procès;
- [le formulaire est disponible en version française ou anglaise sur le site du Barreau de Montréal.](#)

Morton S. Minc
Juge-président



Chef-lieu
775, rue Gosford
Montréal (Québec)
H2Y 3B9